



**Pourquoi exposer à FORET FOLLIES ?**



**Présenter** et **Valoriser** votre  
activité

Se faire **connaître**

**Echanger** avec le **grand  
public** et d'autres

**professionnels**

Faire des **démonstrations**

# Forêt Follies 2021

## Dossier inscription

*Forêt Follies est une manifestation nature **grand public** qui se déroule les 11 et 12 septembre 2021 à Guéret en Creuse Région Nouvelle-Aquitaine.*

La manifestation existe depuis 2008 et est soutenue fortement par la région Nouvelle-Aquitaine.

Le concept rassemble plusieurs **milliers de visiteurs** dans un village éphémère créé pour l'occasion sur le module ludique et éducatif au cœur de la Forêt de Chabrières d'une superficie de 2000 hectares implantée sur les Monts de Guéret.

**L'événement est payant, le public à l'intérieur du village trouve plusieurs concepts de thématiques sous forme de stands exposants et ateliers découverte.**

**L'organisateur Creuse Oxygène souhaite élargir en 2021 sa zone exposants au monde professionnel des métiers du bois pour un échange et une communication forte pour le grand public.**

**En appui de thématiques importante sur la filière Forêt/bois : toutes celles et ceux qui contribuent à faire pousser le bois, à le récolter, à le transporter, à le transformer et à le mettre en œuvre.**

**Une représentation large : pépiniéristes, propriétaires, sylviculteurs, exploitants, coopératives, experts, producteurs de combustibles bois, industriel de première transformation et industriels de seconde transformation (emballage, ameublement, agencement, construction, etc.)**

## Les temps changent



**Avec les différentes crises** que nous vivons actuellement (sanitaire, climatique, etc.) le grand public se pose beaucoup de questions sur sa vie future et ses impacts. En parallèle, le grand public s'intéresse également de plus en plus à la forêt, la biodiversité, son exploitation, son fonctionnement, ses fonctions.

Pour l'édition 2021 de Forêt Follies et afin de répondre à toutes ces questions nous avons décidé de mettre en place un espace « monde professionnel » avec des animations, des stands pour les entreprises et des espaces de dialogue et d'échange.

Créer cette bulle professionnelle au sein du village doit donner un sens complémentaire à notre événement et offrir à la filière forêt bois un moyen fort de communiquer avec le **Grand Public** et de présenter la diversité de ses activités.

# Nos visiteurs

## D'où proviennent-ils ?

⇒ 50 % Creuse

⇒ Les 50% autres :

- Haute-Vienne
- Corrèze
- Indre
- Allier
- Puy de Dôme
- Vienne



## Combien ?

Entre 8000 et 10000 visiteurs le weekend.



A ce titre Creuse Oxygène propose 2 modules d'offres :

## ① Offre partenariat

### ① Offre partenariat | 3000 euros

Module donnant droit à la structure à être partenaire officiel de l'événement. A disposer de son logo sur l'ensemble des dépliants (50000) de l'événement (départ en impression le 1<sup>er</sup> juin 2021). Etre un des partenaires officiels, disposer d'un stand exposants, installation de banderoles et drapeaux sur le site, être invité à la conférence de presse, disposer d'un certain nombre d'invitation entrée gratuite, mise en place du logo sur le site internet officiel de l'événement, partager de l'information sur le Facebook de l'événement, réserver des entretiens presse, etc. **Adhérent Fibois : Remise de 10%**

## ② Offre exposant

### ② Offre exposant | 2 types

#### Type 1 | 300 €

Module espace 100m<sup>2</sup> avec électricité fournie [sans fourniture de structure (module tente 3x3)] donnant droit à toutes demandes commerciales.

#### Type 2 | 400 €

Module espace 100m<sup>2</sup> avec électricité fournie [avec fourniture de structure (module tente 3x3 et tables, chaises)] donnant droit à toutes demandes commerciales. **Adhérent Fibois : Remise de 20%**

# FICHE D'INSCRIPTION FORÊT FOLLIES 2021

RAISON SOCIALE .....

NOM REPRESENTANT LEGAL .....

ADRESSE, CP & VILLE .....

SITE INTERNET .....

MAIL .....

TÉLÉPHONE .....

PRODUITS EXPOSÉS .....

VOTRE CHOIX :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="radio"/> OFFRE PARTENARIAT   3000 €    | <input type="radio"/> ADHÉRENT FIBOIS   2700 € |
| <input type="radio"/> OFFRE EXPOSANT TYPE 1   300 € | <input type="radio"/> ADHÉRENT FIBOIS   240 €  |
| <input type="radio"/> OFFRE EXPOSANT TYPE 2   400 € | <input type="radio"/> ADHÉRENT FIBOIS   320 €  |

Si vous êtes adhérent Fibois, merci de nous fournir une attestation de votre adhésion en 2021.

Ce bulletin et le règlement intérieur sont à retourner avec votre règlement. Chèque à l'ordre de Creuse Oxygène. Notre adresse : Creuse Oxygène 5, rue Paul Louis Grenier 23000 GUERET

Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement.

Merci de lire attentivement et de signer le règlement intérieur joint.

# FORET FOLLIES – 11 et 12 Septembre 2021

## REGLEMENT INTERIEUR

### DATES, LIEU, HORAIRES

1. Forêt Follies est organisé par Creuse Oxygène et se déroulera en forêt de Chabrières à Guéret.
2. Le festival se déroulera en forêt les 11 et 12 septembre 2021 inclus. Il sera ouvert le samedi et le dimanche de 8h30 à 19h.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

1. Chaque exposant reçoit une confirmation par l'organisateur du Festival par mail, accompagnée de la fiche technique.

### ADMISSION

1. L'organisateur se réserve le droit de limiter certains secteurs d'activités.
2. En cas de rejet de demande d'admission, l'organisateur n'est en aucun cas tenu d'en faire connaître les motifs. Ce rejet n'ouvre droit à aucune indemnisation et aucuns dommages et intérêts.
3. Un exposant n'est accepté définitivement qu'après le paiement total du coût du stand.
4. Il sera interdit de sous louer un stand ni même qu'une partie.
5. Aucune exclusivité ne sera accordée.
6. Aucune organisation de caractère politique ne sera admise.

### ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

1. Chaque emplacement est déterminé par l'organisateur. Aucun changement le jour du festival ne pourra se faire sans l'accord de l'organisateur.
2. L'exposant aura la possibilité de mettre en place son stand le vendredi 10 Septembre de 9h à 19h, le samedi et dimanche de 7h00 à 8h00.
3. Chaque stand devra être démonté à partir de 20h00 le dimanche 12 septembre ou le lundi matin.
4. Chaque exposant doit respecter les horaires préconisés par l'organisateur Creuse Oxygène.

### SECURITE

Chaque stand devra être conforme au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et l'accès au public sous structures est interdit.

### OCCUPATION DES STANDS

L'exposant qui n'aura pas occupé son emplacement le jour de l'ouverture et qui n'aura pas annoncé son retard sera considéré comme absent. Son emplacement sera donc modulé autrement.

### STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE

1. Aucun véhicule ne pourra stationner dans l'enceinte du festival pour la sécurité de tous, un parking sera mis à la disposition des exposants à l'extérieur du village.
2. La circulation est formellement interdite dans le village hormis pendant les horaires d'installation.
3. Seuls les véhicules autorisés par l'organisateur pourront circuler à certains moments du week-end dans le village.

### UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE DES EXPOSANTS

1. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser le nom et l'image des exposants, les droits photographiques et audiovisuels, tant pour la promotion de la manifestation que pour sa commercialisation, avant ou après le festival.

2. Les exposants renoncent expressément à tout recours contre l'organisateur à raison de la diffusion, quelque soit le support de son image, de celle de son personnel, de sa marque, de ses produits ou services.

#### ASSURANCES

1. Les exposants devront obligatoirement avoir une police d'assurance garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers que du matériel fourni par l'organisation, de s'assurer pour l'incendie, pour le matériel et leurs marchandises exposées.
2. Ils devront également être assurés en responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers au cas où leurs responsabilités se trouveraient recherchées ou engagées.

#### RENONCIATION A RECOURS

Par la présente et sous leur responsabilité, les exposants renoncent et s'engagent à faire renoncer leurs assurances à tout recours contre l'association Creuse oxygène pour : pertes, avaries, vols, incendie et toute autres dégâts ou sinistres qui pourraient se produire, quelle qu'en soit l'importance et la cause, que ce soit à la suite de cas fortuits ou de force majeures. Les exposants devront souscrire les assurances dommages qu'ils jugeront utiles.

#### SANCTIONS

1. Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure. Il en est ainsi en particulier pour le défaut d'assurance, la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non-occupation du stand, la présentation de produits non conformes, etc.
2. Une indemnité est alors due par l'exposant à titre de dommage et intérêt en réparation des dommages moraux ou matériels subit par la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste acquis à l'organisateur, sans préjudice des articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à l'exposant.

#### CONTESTATIONS

En cas de contestations, seul les tribunaux rattachés à la circonscription de Guéret seront compétents.

Fait à : ..... Le : .....

L'exposant .....